

Arrêté du Grand Conseil concernant la Déclaration du Grand Conseil sur la politique climatique

Le Grand Conseil du canton de Berne, en vertu de l'article 59, alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil (LGC)¹, arrête la déclaration suivante :

Depuis la session de novembre du Grand Conseil du canton de Berne, qui s'est terminée le 22 novembre 2018, les conditions générales de la protection du climat ont beaucoup changé, en particulier dans le canton de Berne :

- Le 11 décembre 2018, le Conseil national a rejeté la révision totale de la loi sur le CO₂ au vote final, après une année de débats en commission. Des mesures importantes qui, conformément aux diverses communications du Conseil-exécutif, sont aussi nécessaires pour atteindre les objectifs de politique climatique du canton de Berne, ont ainsi été bloquées et ne pourront, au mieux, être arrêtées et prendre effet qu'avec du retard. La Suisse risque ainsi encore plus de ne pas pouvoir aider à atteindre l'objectif fixé dans l'Accord de Paris sur le climat², qu'elle s'est engagée à respecter au niveau international.
- Le 14 décembre 2018 a eu lieu en Suisse la première grève des élèves pour le climat. Depuis, des rassemblements ont lieu régulièrement un peu partout en Suisse, des centaines de jeunes gens appelant à manifester pour que soit déclaré l'état d'urgence climatique national : « La Suisse reconnaît que la catastrophe climatique est une crise à traiter : elle doit par conséquent répondre à cette crise et aussi en informer la société. » Le 2 février dernier, plus de 50 000 jeunes et moins jeunes ont répondu à l'appel du mouvement de la « grève pour le climat » dans tout le pays, réclamant – à Berne et à Biel/Bienne aussi – une action politique plus résolue.
- Le 10 février, le corps électoral bernois a rejeté de justesse la loi sur l'énergie révisée à 50,6 pour cent des voix. Dans 52 communes, grandes pour la plupart, le oui l'a emporté. Pendant la campagne, les opposants et opposantes à ce projet avaient signalé que la loi permettait de fournir des efforts sur une base volontaire et avaient recommandé de rejeter les nouvelles prescriptions légales. Ce non à la loi sur l'énergie a balayé, au moins temporairement, des mesures essentielles à l'aide desquelles le Conseil-exécutif espérait atteindre les objectifs de la politique climatique cantonale. En d'autres termes, une lacune s'est formée dans la politique climatique cantonale, une lacune qu'il convient de combler au plus vite.

Compte tenu de ce qui précède, le Grand Conseil du canton de Berne adopte la déclaration suivante :

1. Le Grand Conseil prend acte des exigences du mouvement de la « grève pour le climat », et en particulier son appel visant à déclarer l'« état d'urgence climatique ».
2. Il comprend l'appel du mouvement de la « grève pour le climat » comme un mandat consistant à s'engager rapidement et concrètement en direction de son objectif formulé globalement : « Nous exigeons que la Suisse ait des émissions nettes de gaz à effet de serre de 0 d'ici à 2030, sans planification de technologies de compensation. »
3. Le Grand Conseil voit dans le mouvement qui a été créé l'expression de la préoccupation profonde de la jeunesse en particulier face au changement climatique (qui menace son avenir) et à la façon (trop désinvolte selon eux) dont le monde politique, les milieux économiques et la société ont appréhendé ce sujet jusqu'à présent.
4. Il y voit aussi un signe encourageant d'une volonté renforcée de prendre des mesures plus fortes tant au niveau personnel que politique.
5. Le Grand Conseil demande solennellement aux communes, aux entreprises et aux particuliers d'utiliser les possibilités existantes et les marges de manœuvre juridiques (qui subsistent même après le rejet de la loi sur l'énergie) pour renforcer les efforts en matière de protection du climat.

¹ RSB 151.21

² L'objectif de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels. Pour ce faire, les émissions nettes doivent être réduites à zéro d'ici 2050 (cf. réponse du Conseil-exécutif du 16.1.2019 à l'interpellation 169-2018).

6. Il demande solennellement au Parlement fédéral d'accélérer l'examen de la loi sur le CO₂ et de prendre rapidement des mesures efficaces dans l'esprit de l'Accord de Paris sur le climat.

7. Le Grand Conseil tient à s'engager cependant lui aussi et se rallie aux points ci-après de la résolution du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville :

7.1 Le Grand Conseil va tenir compte des répercussions sur le climat et du développement durable (durabilité économique, environnementale et équité sociale) dans chaque affaire concernée, et chaque fois que cela sera possible, il traitera en priorité celles des affaires qui atténuent le changement climatique ou ses conséquences.

7.2 Le Grand Conseil se référera aux rapports de l'« Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) » lorsqu'il s'agira à l'avenir de prendre des mesures dans la lutte contre le changement climatique, en particulier au niveau des investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

7.3 Le Grand Conseil exige que le gouvernement informe de manière exhaustive la population du canton sur le changement climatique, ses causes et ses conséquences ainsi que sur les mesures qui sont prises contre le changement climatique.

Vanoni (Les Verts)
Stampfli (SP-JS-PSA)
Stocker (pvl)
Aeschlimann (PEV)